



EURALYS

Budget primitif pour 2015

Partie IV

Annexes

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

AI

Libellé	0 Services généraux des administrations publiques locales (sauf 01)	3 Culture	4 Sports et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	8 Aménagement et services urbains, environnement	TOTAL
Depenses réelles	14 492,94						20 992,94
- Equipements municipaux (2)	14 492,94						20 992,94
- Equipements non municipaux (C.204) (3)							
- Opérations financières							
Depenses d'ordre							
Total dépenses de l'exercice	14 492,94						20 992,94
RAR N-1 et reports							
Total cumulé dépenses d'investissement	14 492,94						20 992,94

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total recettes de l'exercice	12 918,68						20 992,94
RAR N-1 et reports							
Total cumulé recettes d'investissement	12 918,68						20 992,94

RECETTES

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de l'exercice	102 275,11	18 797,60	3 100,00	110 322,80	224 270,69	1 000,00	459 766,20
RAR N-1 et reports							
Total cumulé dépenses de fonctionnement	102 275,11	18 797,60	3 100,00	110 322,80	224 270,69	1 000,00	459 766,20

RECETTES

Total recettes de l'exercice	100 823,02	17 929,17		110 322,80	202 437,95		451 512,94
RAR N-1 et reports	7 052,09	368,43			21 832,74		29 253,26
Total cumulé recettes de fonctionnement	107 875,11	18 297,60		110 322,80	224 270,69		460 766,20

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique, érigées en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10. Dans les communes de 3500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les regroupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CCCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

AI

ART. (1)	Libellé	0 Services généraux des administrations publiques locales (sauf 01)	3 Culture	4 Sports et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	8 Aménagement et services urbains, environnement	TOTAL
	Total dépenses d'investissement	14 492,94						20 992,94
	Dépenses réelles	11 382,21				278,54		11 660,75
20	Immobilisations incorporelles	7 492,94				1 000,00		8 492,94
21	Immobilisations corporelles	7 000,00				5 500,00		12 500,00
	Dépenses d'ordre							

INVESTISSEMENT

DEPENSES

	Total dépenses d'investissement	14 492,94						20 992,94
	Dépenses réelles	11 382,21				278,54		11 660,75
20	Immobilisations incorporelles	7 492,94				1 000,00		8 492,94
21	Immobilisations corporelles	7 000,00				5 500,00		12 500,00
	Dépenses d'ordre							
	Total recettes d'investissement	12 918,68						20 992,94
	Recettes réelles	6 716,70				6 314,96		13 031,66
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 605,97				93,50		3 699,47
	Recettes d'ordre	6 201,98				1 759,30		7 961,28
04/0	Opé. d'ordre de transferts entre sections	6 201,98				1 759,30		7 961,28

RECETTES

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

	Total dépenses de fonctionnement	102 275,11	18 797,60	3 100,00	110 322,80	224 270,69	1 000,00	459 766,20
	Dépenses réelles	96 073,13	18 797,60	3 100,00	110 322,80	222 511,39	1 000,00	451 804,92
01.1	Charges à caractère général	18 105,55	18 297,60	2 100,00	110 322,80	31 961,80	1 000,00	181 790,75
01.2	Charges de personnel et frais assimilés	76 414,58				185 326,11		261 740,69
65	Autres charges de gestion courante	1 550,00	500,00	1 000,00				3 050,00
67	Charges exceptionnelles					5 223,48		5 223,48
	Dépenses d'ordre	6 201,98				1 759,30		7 961,28
04.2	Opé. d'ordre de transferts entre sections	6 201,98				1 759,30		7 961,28

RECETTES

	Total recettes de fonctionnement	100 823,02	17 929,17		110 322,80	202 437,95		431 512,94
	Recettes réelles	100 823,02	17 929,17		110 322,80	202 437,95		431 512,94
74	Dotations, subventions et participations	100 823,02	17 929,17		110 322,80	196 588,30		425 663,29
77	Produits exceptionnels					5 849,65		5 849,65
	Recettes d'ordre							

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	
AI.1	

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales											
Art/ Chap (1)	Libellé	020 Administration générale de la collectivité	TOTAL								
	DEPENSES (2)	102 275,11	102 275,11								
	Dépenses de l'exercice	102 275,11	102 275,11								
011	Charges à caractère général	18 108,55	18 108,55								
012	Charges de personnel et frais assimilés	76 414,58	76 414,58								
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	6 201,98	6 201,98								
65	Autres charges de gestion courante	1 550,00	1 550,00								
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00								
	RECETTES (2)	107 875,11	107 875,11								
	Recettes de l'exercice	100 823,02	100 823,02								
74	Dotations, subventions et participations	100 823,02	100 823,02								
	Restes à réaliser-reports	7 052,09	7 052,09								
	SOLDE (2)	5 600,00	5 600,00								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002).
Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 3 - Culture

Art/ Chap (1)	Libellé	323 Archives	33 Culture	TOTAL					
	DEPENSES (2)			18 797,60					
	Dépenses de l'exercice	14 297,60	4 500,00	18 797,60					
	Dépenses de l'exercice	14 297,60	4 500,00	18 797,60					
011	Charges à caractère général	14 297,60	4 000,00	18 297,60					
65	Autres charges de gestion courante		500,00	500,00					
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00					
	RECETTES (2)			18 297,60					
	Recettes de l'exercice	14 297,60	4 000,00	18 297,60					
	Recettes de l'exercice	13 929,17	4 000,00	17 929,17					
74	Dotations, subventions et participations	15 929,17	4 000,00	17 929,17					
	Restes à réaliser-reports	368,43	0,00	368,43					
	SOLDE (2)		-500,00	-500,00					
			0,00						

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A1.1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 4 - Sports et jeunesse

Art/ Chap (1)	Libellé	415 Sport	TOTAL						
	DEPENSES (2)	3 100,00	3 100,00						
	Dépenses de l'exercice	3 100,00	3 100,00						
011	Charges à caractère général	2 100,00	2 100,00						
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	1 000,00						
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00						
	SOLDE (2)	-3 100,00	-3 100,00						

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A1.1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

Art/ Chap (1)	Libellé	523 Emploi et Formation	TOTAL						
	DEPENSES (2)	110 322.80	110 322.80						
	Dépenses de l'exercice	110 322.80	110 322.80						
011	Charges à caractère général	110 322.80	110 322.80						
	Restes à réaliser-reports	0.00	0.00						
	RECETTES (2)	110 322.80	110 322.80						
	Recettes de l'exercice	110 322.80	110 322.80						
74	Dotations, subventions et participations	110 322.80	110 322.80						
	Restes à réaliser-reports	0.00	0.00						
	SOLDE (2)	0.00	0.00						

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES **IV**

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT **AI.1**

FONCTION 6 - Famille

Art/ Chap (1)	Libellé	61 CLIC	63 Relis enfance	TOTAL
	DEPENSES (2)	141 863,28	82 407,41	224 270,69
	Dépenses de l'exercice	141 863,28	82 407,41	224 270,69
011	Charges à caractère général	19 691,80	12 270,00	31 961,80
012	Charges de personnel et frais assimilés	120 807,00	64 519,11	185 326,11
042	Opér. d'ordre de transferts entre sections	1 364,48	394,82	1 759,30
67	Charges exceptionnelles	5 223,48	5 223,48	5 223,48
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	141 863,28	82 407,41	224 270,69
	Recettes de l'exercice	122 140,12	80 297,83	202 437,95
74	Donations, subventions et participations	122 140,12	74 448,18	196 588,30
77	Produits exceptionnels	5 849,65	5 849,65	5 849,65
	Restes à réaliser-reports	19 723,16	2 109,58	21 832,74
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002).
Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

EURALYS SYNDICAT INTERCOMMUNAL	Budget primitif 2015
---------------------------------------	---------------------------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	

		FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement									
Art/ Chap (1)	Libellé	830 Développement durable	TOTAL								
	DEPENSES (2)	1 000.00	1 000.00								
	Dépenses de l'exercice	1 000.00	1 000.00								
011	Charges à caractère général	1 000.00	1 000.00								
	Restes à réaliser-reports	0.00	0.00								
	RECETTES (2)	0.00	0.00								
	Recettes de l'exercice	0.00	0.00								
	Restes à réaliser-reports	0.00	0.00								
	SOLDE (2)	-1 000.00	-1 000.00								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002).
Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

IV
A1.2

FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales

Art/ Chap (1)	Libellé	020 Administration générale de la collectivité	TOTAL
	DEPENSES (2)	14 492,94	14 492,94
	Dépenses de l'exercice	14 492,94	14 492,94
20	Immobilisations incorporelles	7 492,94	7 492,94
21	Immobilisations corporelles	7 000,00	7 000,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00
	RECETTES (2)	12 918,68	12 918,68
	Recettes de l'exercice	9 807,95	9 807,95
040	Opér. d'ordre de transferts entre sections	6 201,98	6 201,98
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 605,97	3 605,97
	Restes à réaliser-reports	-3 110,73	-3 110,73
	SOLDE (2)	-1 574,26	-1 574,26

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002).
Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A1.2

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 6 - Famille

Art/ Chap (1)	Libellé	61 CLIC	63 Réalis enfance	TOTAL					
	DEPENSES (2)	4 000,00	2 500,00	6 500,00					
	Dépenses de l'exercice	4 000,00	2 500,00	6 500,00					
20	Immobilisations incorporelles	1 000,00		1 000,00					
21	Immobilisations corporelles	3 000,00	2 500,00	5 500,00					
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00					
	RECETTES (2)	4 550,14	3 524,12	8 074,26					
	Recettes de l'exercice	1 439,41	413,39	1 852,80					
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	1 364,48	394,82	1 759,30					
10	Dotations, fonds divers et réserves	74,93	18,57	93,50					
	Restes à réaliser-reports	3 110,73	3 110,73	6 221,46					
	SOLDE (2)	550,14	1 024,12	1 574,26					

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.